

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENTS NUMÉROS 2283, 2284 ET 2285**

**ENTRÉES EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2283 intitulé : *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024)*;
- Règlement numéro 2284 intitulé : *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024)*;
- Règlement numéro 2285 intitulé : *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.*

Les règlements 2284 et 2285 entrent en vigueur le 5 décembre 2023 et le règlement 2283 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les règlements sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements](http://montreal.ca/reglements).

Montréal, le 5 décembre 2023.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guyline Champoux, avocate**